

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Espace Gaston Gambier Occupation du domaine Public

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le règlement de la voirie communale du 12 janvier 2000,

Vu la demande d'autorisation de la société Plus de Prod pour la réalisation d'un tournage
d'une séquence publicitaire pour digitale Amazon,

Considérant les besoins nécessaires à la société pour la réalisation de leur film,

ARRETE

Article 1 : le mardi 28 mars 2023 de 12h à 17h, la société « Plus de Prod » est autorisée à tourner une séquence publicitaire pour le compte de Digitale Amazon, sur l'espace Gaston Gambier à CAMON.

Article 2 : Cinq places de stationnements leur seront réservés sur le parking.

Article 3 : Les promeneurs pourront être déviés ou bloqués par intermittence sur la zone d'emprise du tournage.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique de la Somme ;
- Monsieur le Chef du Service de Police Municipale ;
- Monsieur Hubert Dupuis, Adjoint à la voirie.
- Société « plus de prod ». malorie@plusdeprod.fr

Fait à CAMON, le 21 Mars 2023.

Jean-Claude RENAUX

Maire de CAMON

AR 2023/03/015

